

7^{ème} Grand Prix du Golf Club du RONCEMAY

Samedi 1er et dimanche 2 juin 2024

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales individuelles. Les conditions de ce règlement priment sur celles des règlements généraux.

Conditions de Participation : Limite d'index : Hommes 11.4 Dames 14.4

Le joueur doit répondre à l'ensemble des critères suivants :

- Être licencié de la Fédération Française de golf et s'être acquitté du droit de jeu fédéral, de 35 € ou être licencié d'une Fédération de golf étrangère reconnue.
- Être à jour de ses droits d'engagement à tous les Grands Prix antérieurs
- Remplir tous les critères sportifs d'inscription, être titulaire d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, si le joueur a fourni un certificat en 2023 **ou** 2024 attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié.

La licence, le certificat médical et le droit de jeu fédéral doivent être enregistrés à la fédération française de golf avant le début de l'épreuve, **faute de quoi la saisie du score du joueur sera bloquée sur RMS.**

Pour les joueurs non licenciés en France, le certificat médical doit être fourni lors de l'inscription.

Entraînement : une seule journée d'entraînement et par joueur est comprise dans le prix de l'inscription et peut être choisie sur réservation soit les mercredi 29 ou jeudi 30 ou vendredi 31 mai 2024

épreuve :NON-FUMEUR, y compris cigarette électronique 1.2.2 – §5, page 21 du Vademecum 2023

Forme de jeu : Stroke – Play brut en simple, 36 trous, 18 trous par jour.

Séries DAMES : 1 série : joueuse dont l'index est inférieur ou égal à **14.4**

Série MESSIEURS : 1 série : joueur dont l'index est inférieur ou égal à **11.4**

(Nouveau : limite d'index imposée page 23 du Vademécum)

Départs : pas de groupe mixte

- **1^{er} jour** : après la constitution de **4 blocs de niveau dans l'ordre croissant des index**, avec une priorité au classement W-WAGF et Mérite Amateur.

Le Tour 1 : placer les joueurs : **Bloc 2, Bloc 1, Bloc 3 et Bloc 4**, idem pour les féminines à intercaler entre les parties masculines

- **2^{ème} jour en fonction des résultats du 1^{er} tour, ordre décroissant Dames et Messieurs séparément avec éventuellement une alternance de 3 à 4 groupes successifs de Dames et Messieurs**
- **Intervalle des départs recommandé 11 minutes**
- **Les départs sur 2 tees différents pour 2 tours sont autorisés...**

Marques de départ : **Bleues** pour les Dames **Blanches** pour les Messieurs

Classement : Classement brut et par sexe exclusivement, si une série pro existe, elle fera l'objet d'un classement spécifique.

En cas d'égalité pour la 1ère place, pour chaque sexe à la fin de l'épreuve, les joueurs concernés partiront en **Play** – **Off** mort subite sur les trous 10 et 18 en boucle

NB : En cas d'impossibilité de terminer un Play Off ou de le faire jouer, le classement provisoire deviendra définitif, à moins que le comité de l'épreuve en décide autrement (exemple : déclarer des co - vainqueurs)

INSCRIPTION :

Au Golf Club du RONCEMAY (CHASSY 89110) avant le **lundi 27 mai 2024** accompagnée d'un chèque à l'ordre *du Domaine GOLF Club du RONCEMAY*

Adultes extérieurs : **80 € (maximum 90 euros = Vadémécum 2023 page 25)**

Adultes membres du club : **40 €**

Moins de 25 ans : **40 €**

Le nombre de participants **étant limité à 144, suivant tableau Vadémécum** la sélection se fera suivant le cahier des charges des Grands Prix **voir :**

- 1.2.1 (7) page 22 du Vademecum Forme de jeu
- Le Club publiera une première liste des joueurs retenus au plus tard 10 jours avant le début de l'épreuve. La liste définitive sera publiée sur le site de l'AS et celui de la FFG le lundi 27 mai.

Champs des Joueurs

Le tableau définissant le champ des joueurs en fonction de la période pour 2 tours, (VADE-MECUM 1.2-1(7), Forme de jeu.

Si le champ des joueurs est incomplet, le Club pourra le compléter en ajoutant des joueurs qui s'inscriront après la date de clôture.

Dans ce cas, cela signifie que le Club peut compléter le champ en ajoutant des Dames et/ou des Messieurs et/ou des joueurs professionnels sans se préoccuper de la répartition Dames/Messieurs/Pros.

Néanmoins, ces joueurs doivent répondre aux critères établis dans le règlement car il ne s'agit pas de WILD CARDS Ces derniers seront alors retenus par ordre d'arrivée de leurs inscriptions.

PRIX :

3 Prix brut Messieurs et 3 Prix brut Dames

Remises des Prix à l'issue de la compétition.

COMITE DE L'EPREUVE :

Un représentant du club organisateur

Un représentant du Corps Arbitral

Un représentant ligue (qui peut être le 2eme arbitre)